|  |
| --- |
| Jacques Boucher et Louis Favreau(1994)“Les identités à la CSN :d'une vision d'avant-gardeà une position de solidarités plurielles.” **LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**CHICOUTIMI, QUÉBEC<http://classiques.uqac.ca/> |



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.



<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation
de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.

- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue

Fondateur et Président-directeur général,

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

à partir du texte de :

Jacques Boucher et Louis Favreau

**“Les identités à la CSN : d'une vision d'avant-garde à une position de solidarités plurielles.”**

In ouvrage sous la direction de Jacques Hamel et Joseph Yvon Thériault, **LES IDENTITÉS.** Actes du colloque l’ACSALF du 12 au 14 mai 1992, pp. 357-377. Montréal : Les Éditions du Méridien, 1994, 585 pp.

La présidente de l’ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l’autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.

 Courriels : La présidente de l’ACSALF, Marguerite Soulière : professeure,
École de Service sociale, Université d’Ottawa : marguerite.souliere@uOttawa.ca

Jacques Hamel : jacques.hamel@umontreal.ca

Joseph-Yvon Thériault : theriault.joseph\_yvon@uqam.ca

Louis Favreau : louis.favreau@uqo.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 15 avril 2019 à Chicoutimi, Québec.



Jacques Boucher et Louis Favreau

“Les identités à la CSN : d'une vision d'avant-garde
à une position de solidarités plurielles.”



In ouvrage sous la direction de Jacques Hamel et Joseph Yvon Thériault, **LES IDENTITÉS.** Actes du colloque l’ACSALF du 12 au 14 mai 1992, pp. 357-377. Montréal : Les Éditions du Méridien, 1994, 585 pp.



La présidente de l’ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l’autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.

 Courriel :

La présidente de l’ACSALF, Marguerite Soulière : professeure, École de Service sociale, Université d’Ottawa : marguerite.souliere@uOttawa.ca

**Note pour la version numérique** : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

[357]

**Les identités.**

Actes du colloque de l’ACSALF du 12 au 14 mai 1992.

**CINQUIÈME partie :**

IDENTITÉS, TRAVAIL ET CLASSES SOCIALES

16

“Les identités à la CSN :
d’une vision d’avant-garde à
une position de solidarités plurielles.”

Par Jacques BOUCHER Louis FAVREAU

[Retour à la table des matières](#tdm)

[358]

[359]

Les syndicats sont relativement complexes, parce que leur action peut rejoindre trois niveaux différents : organisationnel, institutionnel et de l’« historicité » (Touraine 1978 : 83-85). À ces trois systèmes d’action correspondent trois types de luttes : les revendications, les pressions politiques et le mouvement social (Touraine, 1978 :114-117). L’analyse se limite souvent à l’aspect organisationnel de l’action syndicale, c’est-à-dire aux revendications. Ou encore elle s’arrête à l’hypothèse que les syndicats sont institutionnalisés au point de ne plus agir comme mouvement social. Pour notre part, nous soutenons que les syndicats demeurent toujours porteurs de mouvement social (Favreau 1988 ; Boucher 1992), malgré et au-delà de leur institutionnalisation relative, c’est-à-dire que leur action ne se déploie pas uniquement sur le terrain stratégique ou organisationnel, mais aussi au coeur même des rapports sociaux, de la solidarité, de l’orientation de la société.

C’est justement sur le plan de l’historicité de l’action syndicale que nous entraîne la question des identités ou encore des solidarités dans l’action syndicale. D’ailleurs, un mouvement social ne se définit-il pas d’abord par le principe d’identité, comme le souligne Alain Touraine (1973 : 360-378 ; 1978 : 108-120), autrement dit, parla solidarité, comme nous le propose Alberto Melucci (1985 : 795) ? Or les identités ou les solidarités propres au mouvement social ne peuvent qu’être des identités larges, de classe, qui visent le changement social, la transformation de la société. Mais n’assistons-nous pas aujourd’hui à l’éclatement des solidarités au profit de l’individualisme certes, mais aussi au profit de solidarités plus circonscrites, sectorielles, professionnelles, catégorielles ou encore locales et régionales ?

[360]

Nous aboutirions ainsi non seulement à un mouvement social éclaté en plusieurs nouveaux mouvements sociaux, faisant reculer l’espace social tenu par le mouvement ouvrier et syndical, mais également à un mouvement syndical éparpillé à l’intérieur de lui-même, comme nous le laisse entrevoir la multiplication des syndicats indépendants. L’objectif de ce texte consiste justement à montrer comment la CSN est passée d’une représentation d’elle-même et du mouvement syndical comme d’une organisation de masse à l’avant-garde des revendications sociales, comme un mouvement en quelque sorte hégémonique, à une vision de solidarités multiples, plus circonscrites, et partagées avec d’autres mouvements sociaux.

Modèle syndical type du fordisme

La période d’essor économique qui a suivi la Seconde Guerre mondiale se caractérise non seulement par le développement de grandes entreprises et de la production de masse, mais aussi par une croissance exceptionnelle des organisations syndicales. Après une période de luttes très dures au cours des années 1930, en contexte de crise économique, les syndicats avaient fini par gagner la reconnaissance officielle par le biais des législations du travail comme prix de la paix sociale. Aux Etats-Unis d’abord, en 1935, avec le Wagner Act, puis en France, avec les accords de Matignon de 1936 et, enfin, au Québec et au Canada, en 1944.

Cette reconnaissance constituait un des termes du compromis social « fordiste » (Aglietta 1976, Coriat 1979, Lipietz 1979). Selon ce compromis intervenu entre le patronat et les syndicats, ces derniers pouvaient représenter les ouvriers pour la négociation des salaires et d’un certain nombre de conditions de travail, le droit de gérance patronal sur l’entreprise et sur l’organisation du travail demeurant intouchable cependant. Ce processus de reconnaissance formelle et du droit de négociation ne pouvait que contribuer à l'institutionnalisation des syndicats, permettant non seulement leur affirmation comme organisations de revendications, mais aussi comme mouvement social de masse. C’est du moins ce qui s’est produit au Québec. Dans le cas de la Loi des relations ouvrières de 1944, il ne s’agissait que d’une reconnaissance partielle, limitée aux salariés du secteur privé et qui fut passablement rétrécie par l’antisyndicalisme du gouvernement de Duplessis. Il fallut attendre le premier véritable Code du travail du Québec, en 1964, pour en arriver à une reconnaissance syndicale beaucoup plus globale, compréhensive des [361] employés du secteur public, surtout avec son extension au monde de l’enseignement l’année suivante.

En même temps, l’extension de la reconnaissance syndicale modifiait la composition sociale des organisations syndicales et plus particulièrement de la CSN. Pendant cette période, la Confédération voyait ses effectifs plus que doubler, passant de 90,733 en 1961 à 184,925 en 1971 (ROUILLARD, 1989 : 329), non pas à même son recrutement dans les secteurs de la production, mais plutôt dans les services publics. Elle ne regroupait donc plus majoritairement des salariés de la classe ouvrière : une nouvelle majorité provenait du secteur des services. Ces nouveaux arrivants accomplissaient, pour la plupart, des tâches intellectuelles et appartenaient plutôt à la nouvelle petite bourgeoisie intellectuelle [[1]](#footnote-1). Ce changement de composition de classe et de secteurs d’activité présentait un défi de taille pour la CSN, sur le plan de l’intégration de ces nouveaux membres, de l’adaptation de sa structure, et de son unité en bout de ligne (Favreau et L’Heureux, 1984, Rouillard 1989).

Ce problème a pu être surmonté, en partie, sans doute parce que le secteur public a été amené à adopter le même modèle de syndicalisme que le secteur privé, celui qui avait commencé à s’établir dans toute l’Amérique du Nord dès avant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, les syndicats du secteur public se sont d’abord attaqués au rattrapage salarial par le biais de la négociation collective, ce qui était cohérent avec le compromis fordiste. De plus, plusieurs syndicats de ce secteur affiliés à la CSN se sont donné une organisation du type des syndicats industriels pour constituer entre autres la Fédération des affaires sociales (FAS), qui est devenue la plus importante fédération de cette centrale.

Ce modèle de syndicalisme reflète les caractéristiques des grandes entreprises fordistes : standardisation et uniformisation, découpage et spécialisation poussée, non seulement au niveau des produits, mais tout autant au niveau des tâches, des gestes de travail, de leur description et des plans de classifications très étendus mais en quelque sorte uniformisants, la spécialisation des O.S.(ouvriers spécialisés) assurant une sorte de standardisation dans l’organisation du travail et les échelles de rémunération [[2]](#footnote-2). La progression et la combativité des syndicats industriels répondaient certes à l’incurie de la Fédération américaine du travail (FAT) [[3]](#footnote-3) dans l’organisation des ouvriers non-qualifiés, mais elle constituait surtout une réponse au démembrement des métiers par l’application progressive des méthodes tayloriennes à l’organisation du travail. Ceci [362] permit aux syndicats de mieux porter les aspirations de l’ensemble de la classe ouvrière avec ses différentes fractions, ce qui devint plus visible au Québec dans les années 1960 et surtout 1970.

Une vision d’avant-garde dans le mouvement social

Ce modèle d’unité syndicale interprofessionnelle que nous pourrions appeler « syndicalisme de classe » [[4]](#footnote-4) a atteint un sommet au cours des années 1970 dans l’ensemble du mouvement syndical québécois et tout particulièrement à la CSN sans doute. Cette tendance de la Confédération s’est manifestée entre autres au plan du discours et des luttes à portée de classe menées particulièrement par le Front commun du secteur public.

Déjà amorcée au cours des années 1960, la radicalisation du discours de la CSN s’accentuait dès le début de la décennie suivante, particulièrement avec le manifeste *Ne comptons que sur nos propres moyens.* D’entrée de jeu, ce document campe les rapports sociaux sur la base de deux grandes classes sociales en opposition, dont la deuxième regroupe « l’ensemble des travailleurs, ouvriers, ouvrières, petits fonctionnaires, secrétaires, ménagères, agriculteurs » (CSN 1971 : 7). La première, appelée « classe possédante ou dominante », se ramifie, quant à elle, en une bourgeoisie américaine, une bourgeoisie anglo-canadienne et une bourgeoisie canadienne-française.

La même représentation « classiste » se retrouve dans le discours officiel de la CSN tout au long des années 1970. L’ennemi est clairement identifié. Il s’agit du capitalisme, étranger surtout, c’est-à-dire américain et anglo-canadien, qui se présente sous le jour de la haute finance ou encore des grandes entreprises multinationales. Cet ennemi impose une culture, plus spécifiquement une langue, l’anglais, et un mode de vie, l’*American way of life*. De plus, il s’est assuré la complicité du gouvernement ou de l’État qui par le fait même agit lui aussi contre le peuple, c’est-à-dire la classe « laborieuse ». Enfin, cet ennemi est irrémédiablement irréformable. Sa domination sur le travail, l’entreprise et la société ne peut être contrecarrée que par l’implantation de l’autogestion, un projet exclusivement de classe ouvrière, toute cogestion s’avérant impossible dans l’entreprise, quoiqu’elle puisse être désirable avec l’État, dans le cas de la gestion d’organisations de financement et d’entreprises nationalisées. On ne peut donc pactiser ou négocier avec l’ennemi. Il faut le combattre. Pour changer la société, il faut contester le pouvoir de la bourgeoisie là où il s’exerce, et dans l’entreprise nous devons continuer de le faire reculer (CSN 1974 : 45-46).

[363]

Face à cet ennemi se retrouve donc le « peuple », à la fois victime et résistant. Mais la grande opposition vient du mouvement syndical, seul capable de faire respecter les droits des travailleurs, reculer le droit de gérance et avancer la démocratisation de la société. Même s’il n’est pas explicitement nommé ainsi, il est en quelque sorte décrit comme une « avant-garde » dans la population, faute de parti politique capable de porter les intérêts des travailleurs et de la population.

La CSN véhicule donc, pendant cette période, une représentation très polarisée de la société où elle se voit elle-même fortement identifiée à un camp. Cette identification de classe s’opère par le biais del’ « opposition », ce qui est caractéristique du mouvement social (Touraine 1978). Opposition qui permet au mouvement social d’« identifier » l’adversaire auquel il se bute et en même temps de s’identifier lui-même comme acteur par rapport à un enjeu fondamental, l’orientation de la société. Ainsi, l’autogestion des entreprises avec son extension dans la démocratisation de l’ensemble de la société représentait la visée idéologique et théorique pour la CSN de cette époque et celle-ci percevait le mouvement syndical comme le grand maître d’œuvre de ce projet. Certes, elle identifiait des partenaires potentiels dans les autres mouvements sociaux avec qui établir des solidarités, en particulier avec des regroupements populaires et le mouvement des femmes. Mais elle y voyait en quelque sorte une extension de la classe ouvrière, donc du mouvement ouvrier, qui se manifestait à travers le mouvement syndical. « Les intérêts de la majorité de la population sont liés et dépendent des intérêts des travailleurs syndiqués ». (CSN 1978 : 40)

Selon une telle perspective, le mouvement des femmes est appelé à s’insérer dans cette lutte des travailleurs contre le même adversaire, selon l’analyse du Comité de la condition féminine de la CSN. « L’approche du rapport du comité se situe dans une collaboration travailleuses-travailleurs contre l’ennemi commun : le capitalisme ». (Le Travail 1976) Dans ce rapport déposé au Congrès, le Comité recommande que la CSN reconnaisse

\* que la lutte contre cette oppression (spécifique aux femmes) doit être menée par l’ensemble des travailleurs et des travailleuses

\* qu’elle s’inscrit dans celle de la classe ouvrière contre le capitalisme, pour le renversement de la bourgeoisie et pour l’instauration du socialisme (Comité de condition féminine 1976 : 63).

Dans ce texte, la situation des femmes est reliée plus fondamentalement aux rapports de propriété et de travail qu’aux rapports entre les hommes [364] et les femmes dans le hors-travail. Son titre est d’ailleurs explicite quant à l’intégration des revendications des femmes au mouvement ouvrier : *La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs.*

Pour la CSN, le mouvement syndical demeure donc hégémonique dans l’ensemble du mouvement social. Cette hégémonie ne semble pas devoir s’exercer seulement sur les lieux du travail, au niveau des rapports de production, mais également dans le hors-travail, dans les rapports de consommation. La CSN avait pris l’initiative de la fondation des Associations coopératives d’économie familiale (ACEF) pour ensuite ouvrir, en 1968, un nouveau champ de lutte sur la consommation, avec le *Deuxième Front* (CSN 1968 ; cf. Pépin 1987). La Centrale revint régulièrement sur les dimensions de ce texte au cours de années 1970, mais sans référence au mouvement communautaire et populaire. De même évoque-t-elle les questions de l’écologie (CSN 1978), mais encore là, sans lien avec le mouvement écologique naissant.

Tout ceci fait ressortir une vision du mouvement syndical comme d’un mouvement de masse et de classe. Une telle identification ressort encore plus explicitement des objectifs, des revendications et des actions des Fronts communs du secteur public de 1972 et 1976 dans lesquels le CSN a joué un rôle important. Or, même s’il est difficile d’en évaluer les effets, la visée des luttes menées dépassait les frontières des syndiqués du secteur public pour s’étendre indirectement à l’ensemble des salariés du Québec (Beaucage 1989). De fait, l’objectif du salaire de base de $100,00 en 1972 et de $165,00 en 1975-1976 en faveur des bas salariés, des femmes en majorité, débordait la revendication catégorielle ou du groupe d’intérêt, parce qu’il était porté aussi bien par les groupes professionnels dont le salaire dépassait largement cette base, ce qui en faisait un objectif de classe prise au sens large du salariat. De plus, un événement comme le Front commun de 1972 acquit une valeur symbolique importante pour le mouvement ouvrier, en vertu de la mobilisation générale lors de l’emprisonnement des présidents des centrales syndicales en mai 1972. [[5]](#footnote-5)

Au cours de cette période, le secteur public et sa structure de coordination avait pris une place considérable à l’intérieur de la CSN, au point de ranger dans l’ombre les fédérations du secteur privé. Pourtant, si on compare le temps perdu dans des grèves, la durée et la violence des conflits d’un secteur à l’autre, on s’aperçoit que les syndicats du privé remportent la palme (Grant 1990). On sait d’ailleurs que cette situation de prépondérance du secteur public créait des tensions à l’intérieur de la [365] Confédération. D’un autre côté, on pourrait avancer comme hypothèse que la tendance des syndicats des services publics à s’organiser selon le modèle industriel typique de la période fordiste a favorisé leur intégration dans la Centrale et leur a permis de développer des objectifs de lutte qui débordaient la revendication catégorielles (ou professionnelle) pour rejoindre les visées de changement social pour un ensemble de classe. Mais cette identification à un mouvement de masse n’allait pas transcender l’approfondissement de la crise du fordisme dans la deuxième partie des années 1970 et le début des années 1980.

Vers des solidarités plurielles

Ce syndicalisme de masse et de classe s’est construit au coeur du modèle taylorien et rationaliste de l'organisation du travail en provoquant ce type d’identité dans l'opposition à l’autorité (Tixier 1988et 1992). Or, avec la crise de ce modèle, on voit émerger de nouvelles configurations de l’organisation du travail qui impliquent de nouvelles rationalités, dont la mise à profit de la créativité et la subjectivité des salariés, la recomposition du collectif de travail en petites unités plus ou moins autonomes, leur encadrement par l’animation plutôt que par l’autorité hiérarchique, le développement d’une culture d’entreprise qui amène les salariés à s’identifier à celle-ci. Dans ce contexte, le modèle de syndicalisme hérité du fordisme ne répond plus aux nouvelles identifications en voie de s’installer.

Par ailleurs, des changements importants traversaient à nouveau le salariat. Ces changements découlent de la précarisation d’une partie des emplois, du développement d’un marché dual du travail (dualisme économique) (Berger et Piore 1980, Clerc et *alii* 1983) ou plus généralement de sa segmentation (Michon 1988) sous la pression de l'introduction de la flexibilité à différents niveaux (Boyer 1986). A côté du statut d’emploi régulier et stable, on n’en finit plus d’étendre la nomenclature des statuts précaires : temps partiel, surnuméraire, contrat à durée déterminé, contractuel, intérimaire, temporaire, sur appel, sous-traitance, etc. Ce second marché du travail se développe surtout en dehors des secteurs syndiqués et reste difficile à rejoindre par les organisations syndicales. Ce problème donne l’impression que ces dernières ne se préoccupent guère des conditions de ces salariés. Ceux-ci ne sont d’ailleurs pas portés à s’identifier aux syndicats par peur de représailles des employeurs certes, mais aussi par manque de confiance envers des organisations qui [366] protègent plutôt des sécurisés. Mais la précarité de l’emploi affecte aussi une partie non négligeable de membres des syndicats, qui eux aussi ne s’impliquent guère dans la vie syndicale pour des raisons aussi bien objectives (leur statut même) que subjectives (non-identification, manque de confiance).

Il arrive aussi que des individus recherchent une flexibilité dans l’emploi. Ils cherchent à se dégager du travail, afin de vivre, en dehors de celui-ci, d’autres activités où ils peuvent mieux mettre à profit leur créativité, leur expression, leur solidarité, ou encore leur goût d’apprendre et de connaître d’autres réalités. Il existe donc une contestation du travail salarié, comme lieu de valorisation, au profit d’autres valeurs (Gorz 1988, Touraine 1984, Lesage 1986, Illich 1977). Les gens vivent donc, dans le hors-travail, des rapports sociaux qui les amènent à s’identifier à d’autres lieux et d’autres groupes que les syndicats, comme les nouveaux mouvements sociaux par exemple. Autant de phénomènes sociaux qui font que le syndicalisme de masse et de classe, hégémonique dans le mouvement social, se trouve dans l’incapacité de répondre à ces nouveaux types d’identification.

Des signes d’essoufflement du syndicalisme de classe se sont fait sentir dès les années 1970 du côté de la CSN. On pense entre autres au départ, en 1975, des professionnels du gouvernement du Québec qui refusaient de hausser leur contribution au fonds de soutien aux grèves, comme quoi la solidarité de classe, surtout avec les fractions les plus fragiles, ne pouvait plus servir de base à l’unité. Cette désaffection et le départ des professionnels et de plusieurs professeurs de cégeps dans la deuxième partie des années 1980 révèlent à tout le moins un malaise qu’ont certaines catégories à se fondre dans une organisation qui tente de maintenir le plus possible l’uniformité d’objectifs sociaux et de revendications parmi les différents groupes professionnels qui la composent. Ce malaise demeure toujours latent à la FAS où des intervenants de niveau « professionnel » se sont sentis oubliés [[6]](#footnote-6) dans le cadre des revendications du rattrapage salarial et des conditions de travail des catégories moins bien rémunérées, comme si leur propre condition de se détériorait pas. Sur le plan local, dans le cas des Centres locaux de services communautaires (CLSC) par exemple (Bélanger et *alii* 1986), les syndiqués se sentaient souvent incompris par la FAS et loin de cette grosse machine centralisée.

Ces indices laissent voir qu’une distanciation s’est introduite entre les travailleurs à la base et leur organisation syndicale, comme l’a [367] démontré Pierre-Eric Tixier (1992) dans le cas de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Ce problème semble plus évident pour les syndicats du secteur public au Québec. Ceci expliquerait, en partie, l’émergence des nombreux syndicats « indépendants » au cours des années 1980 surtout, un phénomène que d’aucuns qualifient de repli professionnel et de nouveau corporatisme. Mais, à n’en pas douter, les individus ont de plus en plus de difficulté à s’identifier à de larges organisations telles que les syndicats industriels et cherchent à revenir à leur catégorie professionnelle pour revaloriser leur travail et retrouver leur autonomie d’intervention.

Le secteur public lui-même n’arrivait plus, au cours des Fronts communs de 1979-1980 et 1982-1983, à porter un projet pour l’ensemble de la classe ouvrière et se cantonnait plutôt dans le repli défensif (Dagenais 1982, Demers 1982 ; Bélanger 1990). Ce repli défensif sur les acquis obtenus par des négociations centralisées dans un contexte de fin du fordisme empêchait de tenir compte d’une demande sociale de la part des salariés qui avait en bonne partie contribué à la crise de ce modèle. Il s’agit de l’implication des travailleurs dans l’organisation de leur travail et dans la gestion de ce travail. Or les catégories dites « professionnelles » voyaient leurs attentes de plus en plus niées dans des institutions publiques où la tendance consistait plutôt à rétrécir le champ de leur autonomie professionnelle dans un cadre de rationalisation des services ou de réduction des dépenses (Bélanger et Lévesque 1990, Boucher 1987). Aussi certains groupes de ces catégories cherchèrent-ils à revaloriser leur travail ou, selon leurs termes, leur « professionnalisme », en se regroupant sur une base indépendante et professionnelle.

Pendant ce temps, de façon plutôt discrète, les fédérations du secteur privé, où les négociations sont moins centralisées, cherchaient à s’ajuster à une réalité qui allait dans une direction inverse. Pour relancer le taux de productivité en s’assurant la collaboration des travailleurs, les patrons implantaient de nouveaux projets d’organisation du travail qui trop souvent visaient à détourner les syndicats pour obtenir une implication au travail et une identification à l’entreprise sur une base individuelle. Dans un premier temps, la CSN réagit très défensivement à ces initiatives patronales. (Boucher et Favreau 1991) Mais à mesure qu’entraient, dans le champ de la négociation collective, les changements technologiques et des modifications dans l’organisation du travail, à mesure aussi que se développaient les réflexions de la Confédération et de ses fédérations plus [368] immédiatement concernées sur le sujet, les positions syndicales changèrent.

Le congrès d’orientation de la Centrale tenu en 1985 constitue un tournant dans cette réflexion. Après un constat de changements importants dans la société, qui ont un impact sur les membres et leur militantisme ainsi que sur l’efficacité des actions des syndicats et leur capacité de rassemblement, le rapport de l’Exécutif au Congrès propose des changements d’attitude, l’abandon des positions de repli sur les acquis et 1’« investissement » des lieux du travail en s’impliquant dans la gestion (CSN 1985). Des syndicats avaient déjà commencé à prendre des initiatives en ce sens et ils devaient le faire de plus en plus avec l’appui des instances supérieures. La Centrale elle-même passait à une perspective complètement offensive à ce sujet à partir de son congrès de 1990 (CSN 1990) surtout, mettant définitivement de côté sa position d’affrontement de classe pour adopter ce que son président appelle la « coopération conflictuelle » (Blanchard 1992). Au congrès de 1992, elle allait consolider cette orientation, la justifiant pour tous les secteurs et tenant compte des différenciations de situations d’un secteur à l’autre, d’une entreprise ou d’un établissement à l’autre (CSN 1992 : 94 et 221).

Par rapport aux identités, il existe, dans ces changements sur les lieux mêmes du travail, un enjeu syndical qui déborde les rapports de travail pour rejoindre l’orientation de la société et regarde donc l’ensemble du mouvement social. En effet, plutôt que de continuer à subir l’exclusion dans l’organisation du travail, les salariés se montrent ouverts à endosser les projets de participation. Cela, même au risque de se laisser entraîner dans un processus d’identification individuelle avec l’adhésion à la culture d’entreprise que cela suppose, ce qui les amènerait à renoncer au collectif des travailleurs, c’est-à-dire à la solidarité typique de la culture ouvrière et syndicale. Pour leur propre survie, les syndicats doivent endosser cette demande des salariés et négocier avec le patronat que la participation à la gestion respecte à la fois la protection des travailleurs et leur culture ou solidarité collective.

De fait, la CSN réclame depuis longtemps la démocratisation du travail et la participation ouvrière, mais son projet autogestionnaire des années 1970, avec sa vision utopique, mettait de côté tout compromis qui aurait pu conduire à une participation partagée à la gestion ou à la concertation dont il est actuellement tant question. Cependant, au cours de la deuxième partie des années 1980, elle se recentrait plus étroitement [369] sur l’entreprise, qu’elle se mit à considérer non plus sous l’angle exclusif de la propriété des capitalistes, mais à se représenter comme appartenant aussi aux travailleurs [[7]](#footnote-7). Au-delà du rapport de propriété, il apparaît donc possible de partager la gestion du travail à travers la concertation, fut-elle conflictuelle. Ce recentrage sur l’entreprise locale, circonscrite à un groupe de salariés précis, permet de respecter les aspirations ouvrières à la participation, à l’identification à l’entreprise, à la fierté de l’apport de sa créativité dans le travail. Dans ce contexte, certaines fédérations [[8]](#footnote-8) et syndicats plus impliqués dans ce processus de négociation à la participation ont pris plus de visibilité, à travers le journal de la Confédération, par exemple [[9]](#footnote-9). Enfin, avec le dernier congrès, on a pu constater un recentrage sur les secteurs particuliers, les entreprises et les établissements (CSN 1992 :219).

La stratégie de la concertation ne se situe donc pas au niveau du sommet seulement, dans de grandes négociations nationales comme dans le secteur public. Elle semble plutôt s’articuler sur le plan beaucoup plus localisé des entreprises et peut-être de façon encore plus généralisée sur plan du développement local et régional à travers la structure des conseils centraux. L’implication de ces derniers dans le développement l’essor des régions était entrée dans le programme d’action de la Centrale lors de son congrès de 1988 (CSN 1988 : 118-119). La CSN commandait d’ailleurs une recherche à ce sujet pour alimenter les discussions de son Conseil confédéral lors de sa réunion du 17 au 20 mars 1992 [[10]](#footnote-10). Depuis le milieu des années 1980, la participation des conseils centraux à des organismes de concertation locaux et régionaux s’est généralisée et l’ensemble des conseils lui accorde une très grande importance (Dacosta et Laurendeau 1992, Bérubé 1992). Sur ce plan, c’est avec les regroupements d’organismes communautaires et populaires, et d’autres syndicats que la concertation s’avère la plus positive et la plus productive.

Il semble bien qu’au niveau local et régional, une alliance étroite et continue soit en train de s’installer entre organisations syndicales et nouveaux mouvements sociaux (femmes, jeunes, populaire et communautaire, écologique) (Boucher 1992). Or cette alliance ne laisse pas entrevoir de domination ou d’hégémonie du mouvement syndical sur les autres mouvements sociaux, mais plutôt un rapport de « partenariat », de concertation, permettant ainsi de respecter les identités propres à chaque groupe. Enfin, cette concertation ne porterait pas le paradoxe du conflit de classes, comme avec le patronat.

[370]

Ce niveau de concertation pourrait amener les mouvements sociaux à faire le pont entre le travail et le hors-travail, entre les types de conflits mais aussi les identités de part et d’autre, entre la démocratisation du travail et celle de la société. Depuis les années 1970, le mouvement syndical québécois a relativement réussi à bien intégrer les revendications du mouvement des femmes concernant le travail surtout comme l’accessibilité et l’équité salariale, mais aussi le contrôle sur son corps et l’accès à des garderies. Inversement, il est largement reconnu que les femmes ont contribué à faire évoluer la vision du militantisme syndical (Favreau, 1988, Dionne, 1991), entre autres par rapport à des contraintes en dehors du travail comme les tâches ménagères, les enfants, l’affectivité. Quant aux rapports entre le syndicalisme et le mouvement populaire, une sorte de revirement semble s’être opéré avec l’organisation les Sommets populaires de 1982 [[11]](#footnote-11), à Montréal surtout (Lacroix, 1982 et 1983). A la suite, la CSN [[12]](#footnote-12) s’est jointe à des coalitions composées majoritairement de groupes populaires en se situant sur un pied d’égalité avec ces derniers, comme c’est le cas de Solidarité populaire Québec et du Front de défense des non-syndiqués par exemple.

C’est sans doute avec le mouvement écologique et le mouvement des jeunes que les relations restent le plus à l’état d’ébauche. Du côté des jeunes, la CSN a déjà entrepris, avec la création du Comité des jeunes après son congrès d’orientation de 1985 (CSN 1985 : 37-39), une démarche qui pourrait lui permettre d’intégrer à sa structure une partie de leurs revendications, selon un processus semblable à celui des femmes. Quant aux enjeux écologiques, elle n’en est pas encore à ce stade. Les premiers pas ont été accomplis par rapport à la production d’armement dans des expérimentations de reconversion comme à Expro de Valleyfield. Parallèlement à toutes les organisations syndicales, la CSN vit encore un tiraillement entre un objectif de plein emploi et les exigences environnementales. Cependant, à différents niveaux de sa structure, on voit de plus en plus s'exprimer des sensibilités écologiques qui pourraient mener à de nouvelles solidarités. C’est ainsi qu’elle conviait syndicalistes et écologistes à une même table lors du colloque *sut L’environnement et les syndicats,* en novembre 1991 (CSN 1992a).

Ces nouvelles tendances nous indiquent que la configuration du mouvement social est en train de se modifier. Non seulement le mouvement ouvrier et le mouvement syndical ne sont-ils plus hégémoniques dans l’ensemble du mouvement social, mais ils ne peuvent plus s’accaparer [371] l’exclusivité de l’intervention et de la lutte sur le terrain même du travail et de la production. En effet, on voit de plus en plus intervenir dans ce champ le mouvement des femmes (équité salariale, abolition des ghettos d’emploi), le mouvement populaire et communautaire (Favreau 1992) (développement économique communautaire [[13]](#footnote-13), défense des non-syndiqués, des sans-emploi) et le mouvement écologique (critique du « productivisme », contestation des entreprises polluantes et gaspilleuses). À l’inverse, on voit les organisations syndicales, dont la CSN, assumer, sur les lieux du travail, une part des revendications d’autres mouvements et se solidariser avec des regroupements d’autres mouvements sociaux, que ce soit la Fédération des femmes du Québec, Solidarité populaire Québec, le Front de défense des non-syndiqués, SOS fonds juridique, etc.

Le mouvement syndical est devenu un mouvement parmi d’autres et il ne peut plus porter les luttes et les enjeux du travail sans tenir compte des nouveaux enjeux qui concernent les rapports sociaux en dehors du travail, mais qui ont en même temps des incidences sur celui-ci. Il est appelé à développer des solidarités aux multiples visages, tout comme ses stratégies sur les lieux du travail doivent se diversifier selon les secteurs, les entreprises et les établissements.

Conclusion

La CSN ne s’identifie donc plus à un mouvement d’avant-garde, hégémonique du mouvement social et d’affrontement avec un adversaire qu’elle juge commun à tous. Elle tendrait plutôt à reconnaître et à respecter la diversification des identités, à spécifier et à multiplier ses solidarités. Identités et solidarités plus circonscrites, qui se développent d’abord localement dans les entreprises et les établissements, en concertation avec des partenaires en vue du développement local et régional.

Elle est poussée à changer son discours à cause de l’évolution d’un contexte, extérieur à elle-même, mais qu’elle contribue à modeler, un contexte de crise d’un modèle de rapports de travail et de syndicalisme. Elle est aussi amenée à modifier ses stratégies sous la pression interne de ses membres qui transportent, dans son sein, de nouvelles attitudes par rapport au travail et à l’autoritarisme qui s’y déploie comme dans la société. Ces modifications concernent aussi bien les identités et les rapports en dehors du travail.

[372]

Ces changements culturels et des expérimentations locales de nouvelles pratiques dans les rapports de travail contribuent à appuyer et à légitimer les changements du discours syndical. On peut voir que la CSN connaît une modification importante dans sa vision de la réalité sociale et ses représentations des rapports sociaux. Laissant derrière elle une vision d’affrontement de classe pour la transformation de la société, elle se tourne vers des solidarités plurielles, en tenant compte de divers niveaux de concertation, ce qui pourrait bien contribuer à un avancement de la démocratisation de la société à l’intérieur d’un plus large mouvement social.

[373]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGLIETTA M.

1976 *Régulation et crises du capitalisme.* Paris : Calmann-Lévy.

AGLIETTA M. et A. Brender

1984 *Les métamorphoses de la société salariale*. Paris : Calmann-Lévy.

BEAUCAGE A.

1989 *Syndicats, salaires et conjoncture économique. L’expérience des fronts communs du secteur public.* Sillery : PUQ.

BÉLANGER P. R.

1990 *Néo-fordisme et néo-étatisme : la convergence anti-démocratique.* UQAM, Département de sociologie : Cahiers du CRISES, 9002.

BÉLANGER P. R. et B. Lévesque

1990 « Le système de santé et de services sociaux au Québec : Crise des relations de travail et du mode de consommation », *Sociologie du travail,* 2/90 : 231-244.

BÉLANGER P. R., B. Lévesque, Y. Bertrand et F. Lebel

1986 *La bureaucratie contre la participation. Le CLSC de Berthier*. Montréal : UQAM, Département de sociologie.

BERGER S. et M. Piore

1980 *Dualism and Discontinuity in Industrial Societies.* Cambridge (Mass.), Cambridge University Press.

BÉRUBÉ, C.

1992 « Recherche sur la participation des conseils centraux aux organismes et tables de concertation en matière de développement régional et local », in CSN, *Bâtir le Québec des régions.* Montréal : CSN.

BLANCHARD S.

1992 « Gérald Larose lance l’alerte au sous-développement », *Le Devoir,* 4 mai 1992 : 1 et 4.

BOUCHER J.

1987| *Delà qualification à la déprofessionnalisation ? L'évolution des pratiques professionnelles dans les collèges, les universités et le Fonds FCAR*.Montréal : FPPCU/CEQ.

[374]

BOUCHER J

1992 « Les syndicats : de la lutte pour la reconnaissance à l concertation conflictuelle », in G. Daigle et G. Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis.* Montréal : PUM.

BOUCHER J. et L. Favreau

1991 « L’évolution du discours de la CSN sur les stratégies syndicales (1970-1990) », dans P. R. Bélanger, B. Lévesque et M. Grant (dir.), *Modernisation sociale des entreprises et relations de travail au Québec.* Montréal : PUM (à paraître).

CLERC D., A. Lipietz et J. Satre-Buisson

1983 *La crise.* Paris : Syros.

COMITÉ DE CONDITION FÉMININE

1976 *La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs*. Montréal : CSN.

CORIATB.

1979 *L’atelier et le chronomètre.* Paris : Christian Bourgois.

CSN

1968 *Procès-verbal de la quarante-troisième session du Congrès de la C.S.N..* Montréal : CSN.

CSN

1971 *Ne comptons que sur nos propres moyens*. Montréal : CSN.

CSN

1974 *Procès-verbal du 46e congrès de la CSN*. Montréal : CSN.

CSN

1976 « Le comité de la condition féminine. Traduire les objectifs dans les activités », *Le Travail :* Montréal : CSN. 1ère quinzaine de juin.

CSN

1978 *Procès-verbal du 49e congrès de la CSN*. Montréal : CSN.

CSN

1985 *Avec le monde. Procès-verbal du le Congrès spécial*.Montréal : CSN.

CSN

1986 *Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN*. Montréal : CSN.

CSN

1988 *Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN.* Montréal : CSN.

[375]

CSN

1990 *Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e congrès de la CSN*. Montréal : CSN.

CSN

1992 *Assez ! Relançons le progrès. Rapport du Comité exécutif. 56e congrès*.Montréal : CSN*.*

CSN

1992a *L’environnement et les syndicats. Actes du colloque tenu par la Confédération des syndicats nationaux en novembre 1991*. Montréal : CSN

DACOSTA S. et L. Laurendeau

1992 « Résultats quantitatifs de l'enquête sur la participation syndicale aux organismes ou tables de concertation en matière de développement régional et local », in CSN, *Bâtir le Québec des régions.* Montréal : CSN.

DAGENAIS, V.

1982 « Crise et stratégie syndicale », in G. Dostaler (éd.), *La crise économique et sa gestion.* Montréal : Boréal Express :

DEMERS F.

1982 *Chroniques impertinentes du 3ème Front commun syndical*. Montréal : Nouvelle optique.

FAVREAU L.

1988 *La CSN dans le mouvement social québécois*. Montréal : Université de Montréal. Thèse de doctorat.

FAVREAU L.

1992 *Organisations populaires et syndicales dans l’émergence de l’économie sociale au Québec.* Communication au colloque « Transformation du travail et renouvellement de sa sociologie », Département de sociologie de l’Université de Montréal et revue *Sociologie et sociétés,* 13, 14 et 15 mars.

FAVREAU L. et P. L’Heureux

1984 *Le projet de société de la CSN.* Montréal : CFP/Vie ouvrière.

GRANT M.

1990 « Vers la segmentation du syndicalisme au Québec (de la radicalisation au ressac : 1964-1989) », in R. Blouin (dir.), *Vingt-cinq ans de pratique en relations industrielles au Québec.* Cowansville (Qué.) : Yvon Blais inc.

[376]

LACROIX J.-G.

1982 « L’unité au sein du mouvement populaire : espérance et réalité », *Les Cahiers du Socialisme,* 10/11 : 84-125.

LACROIX J.-G.

1983 « Le Sommet populaire : une forme d’organisation politique dans la crise », in L. Pilon-Lê et A. Hubert (dir.), *Les enjeux sociaux de la décroissance.* Montréal : Albert Saint-Martin.

LIPIETZ A.

1979 *Crise et inflation, pourquoi ?.* Paris : Maspero

MELUCCI A.

1985 « The Symbolic Challenge of Contemporary Movements », *Social Research,* 52, 4 : 789-816.

MICHON F.

1988 « Flexibilité et segmentation », *Interventions économiques,* 19 : 45-71.

PÉPIN M.

1987 *Le nécessaire combat syndical*.Montréal : ACFAS.

PIOTTE J.-M.

1977 [*Le syndicalisme de combat*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/cla.pij.syn)*.* Montréal : Les éditions St-Martin.

POULANTZAS N.

1974 *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*. Paris : Seuil.

ROUILLARD J.

1989 *Histoire du syndicalisme québécois.* Montréal : Boréal.

TIXIER P.-É.

1988 « Stratégie(s) syndicale(s) : d’un modèle singulier à un modèle pluriel », in J. Desmarais (éd.), *Syndicalisme et société : rapports nouveaux ?.* Sillery : PUQ.

TIXIER P.-É.

1992 *Mutations ou déclin du syndicalisme ? Le cas de la CFDT*. Paris : PUF.

TOURAINE A.

1973 *Production de société*. Paris : Seuil.

TOURAINE A.

1978 [*La voix et le regard*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/030275970).Paris : Seuil.

TOURAINE A.

1984 [*Le retour de l’acteur*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/030276245).Paris : Fayard.

VIE OUVRIÈRE

1982 « Sept-Iles : 10 ans après mai 1972 », *Vie ouvrière,* 162.

[377]

**NOTES**

Les notes en fin de texte ont toute été converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page afin d’en faciliter la consultation. JMT.

[378]

1. Sur ce concept de classes sociales, voir Nicos Poulantzas (1974). [↑](#footnote-ref-1)
2. Sur la normalisation uniformisante en même temps que productrice de hiérarchisation et de luttes de classement dans la société salariale, voir Aglietta et Brender (1984). [↑](#footnote-ref-2)
3. *American Federation of Labor* (AFL). [↑](#footnote-ref-3)
4. Au Québec, on a plutôt parlé de « syndicalisme de combat » (Piotte 1977). [↑](#footnote-ref-4)
5. Il s’agit d’avoir vécu ces événements dans une ville comme Sept-Iles *(Vie ouvrière* 1982) pour saisir, dans un tel mouvement d’action directe, la charge d’identité commune présente pour les différentes fractions du salariat (ouvriers qualifiés ou non, travailleurs intellectuels, employés de bureau et préposés). [↑](#footnote-ref-5)
6. Nous avons entendu un certain nombre de témoignages à ce sujet. [↑](#footnote-ref-6)
7. « Valoriser notre travail, c’est d’abord nous reconnaître, nous laisser participer démocratiquement à « leurs » entreprises qui osent d’abord les nôtres ». (CSN 1986 : 36) [↑](#footnote-ref-7)
8. Surtout celles de la métallurgie, des pâtes et papier, des communications et du commerce. [↑](#footnote-ref-8)
9. Voir *Nouvelles CSN,* nos 322 et 323 plus particulièrement. [↑](#footnote-ref-9)
10. Plusieurs aspects de cette implication locale et régionale ont été analysés et ces analyses ont été colligées dans un document intitulé *Bâtir le Québec des régions.* [↑](#footnote-ref-10)
11. Voir *Nouvelles CSN,* nos 154 et 155. [↑](#footnote-ref-11)
12. La CEQ et certains conseils du travail de la FTQ s’impliquent tout autant dans les mêmes organisations. [↑](#footnote-ref-12)
13. Les corporations de développement économique communautaire, qui se préoccupent de développement d’emploi, de formation de main-d’oeuvre, de démocratisation du travail et de son rapprochement de la communauté, regroupent surtout des représentants des groupes populaires avec qui interviennent en étroite coalition les représentants des syndicats. [↑](#footnote-ref-13)